



Recourir à l'éco-pâturage

Pourquoi tondre si les animaux peuvent le faire ?

Il s'agit d'entretenir de manière écologique des espaces publics enherbés peu fréquentés, parfois impraticables, par le pâturage d'animaux herbivores tout en animant et en enrichissant biologiquement les sites.

Conseils, remarques et précautions

En tout premier lieu, lorsque la décision est prise de recourir à l'éco-pâturage, faites-vous accompagner par des personnes compétentes afin de définir : le type de bétail le mieux adapté, le nombre d'animaux nécessaire, la période de pâturage en fonction du ou des espace(s) à entretenir.

- Ayez recours à des races rustiques : ces animaux sont en général plus résistants aux maladies et aux parasites et plus à même de vivre dans des conditions difficiles.

- Pensez à l'ensemble des espaces pouvant être entretenus : des pelouses (ou parties de pelouse lorsque celles-ci sont utilisées par les habitants), des prairies de fauche, des terrains en friche, des bords de route ou de cours d'eau, des vergers communaux, des espaces verts de quartiers pavillonnaires... et évaluez ceux qui peuvent être pâturés.



Les + techniques

- Diminuer le temps passé à la tonte d'espaces peu fréquentés
- Réduire les nuisances sonores et environnementales liées à l'entretien classique (pollution par les carburants, volume des déchets verts...)
- Économiser sur l'achat de matériel

Les + communication

- Animaux appréciés par les enfants et les habitants
- Hétérogénéité de végétation générée par le pâturage, les animaux préfèrent manger certaines plantes et exercent donc une sélection
- Élevage remis au cœur des paysages communaux
- Lutte contre des plantes invasives
- Contribution à la sauvegarde des races rustiques

Différentes formules sont possibles

- En régie : la commune gère tous les aspects du projet (achat du bétail, installation de clôtures, soin du bétail...).
- En faisant appel à un prestataire : soit une entreprise, soit un éleveur local (solution la moins coûteuse mais qui nécessite de conclure une convention précise avec lui afin de définir les rôles et responsabilités de chacun).

Une mutualisation de troupeaux à l'échelle intercommunale est également possible.

Exemple du troupeau de brebis et des aménagements éco-pâturés de Cerizay (79)



© Crédit photo : CAUE79, CD79

Pour aller plus loin

Sur la question du bétail : Etablissement Départemental de l'Élevage (EDE) - Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)

Ressources disponibles sur Internet :

- Projet d'éco-pâturage, CAUE85
- L'éco-pâturage, Pôle Wallon de Gestion Différenciée

Pour avoir plus d'informations :

Vous pouvez contacter le CAUE79 : caue@caue79.fr ou vous rendre sur le site Internet : www.caue79.fr